

PROGRAMME DE FORMATION

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES :

Les dirigeants et les salariés d'entreprises exerçant l'une des activités mentionnées à l'article L 611-1 du Code de la Sécurité Intérieure justifient de leur aptitude professionnelle par la détention d'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles ou d'un titre reconnu par un État membre de l'Union européenne ou par un des États parties à l'accord sur l'Espace économique européen (Article R 612-14 du CSI).

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Avoir une formation minimum pour exercer une fonction dans les métiers de la sécurité privée. Obtenir l'aptitude professionnelle pour exercer une activité mentionnée au 1° de l'article L 611-1 du CSI exigée dans l'article R 612-14 du Code de la Sécurité Intérieure.

PRE-REQUIS :

Test de sélection Niveau B1. Entretien de motivation.
Être titulaire de l'autorisation préalable ou provisoire délivrée par la C.L.A.C (Commission Locale d'Agrément et de Contrôle) Privées de Sécurité).
Nous vous aidons dans cette démarche.

DUREE :

175 heures hors examen + 7 heures (Journée d'examen)
Rythme hebdomadaire : 35 heures)

NOMBRE DE CANDIDATS :

12 candidats maximum.

PUBLIC CONCERNE :

Les personnes désirant s'orienter vers les métiers de la Sécurité Privée et obtenir la carte professionnelle obligatoire pour l'exercice de la profession.

DELAIS D'ACCES :

Temps d'obtention de l'autorisation préalable.

EVALUATION ET VALIDATION :

La présence à l'ensemble des séquences programmées à la formation est obligatoire.
Avoir validé le certificat Sauveteur Secouriste du travail.
Évaluation ponctuelle terminale, devant un jury, se composant de deux épreuves :
Une épreuve écrite : QCU de 103 questions portant sur l'ensemble du programme répartie en 12 UV.
Une épreuve pratique : se déroulant en binôme (gestion du PCS et ronde) avec anomalies et cas pratique.
Des questions du jury compléteront la ronde, à l'issue le candidat rédigera un compte rendu.
Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 à chacune des UV de l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'épreuve pratique de mise en situation.
Délivrance du Titre à Finalité Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité délivré par la CPNEFP Sécurité.

CONTENU :

Conformément à l'arrêté du 27 juin 2017

SOCLE DE BASE : 41 HEURES

- UV 1 - Module Secourisme, 14 h
Gestes élémentaires de premiers secours – SST conforme au programme INRS
- UV 2 - Module environnement juridique, 16 h
Environnement juridique de la sécurité privée
- UV 3 - Module gestion des conflits, 5 h
Gestion des risques et des situations conflictuelles
- UV 4 - Module stratégique, 6 h
Connaissance de l'outil de transmission informatique
Transmission des consignes et informations

SPECIALITE : 134 HEURES

- Module environnement juridique, 5 h (complément avec le tronc commun)
- Module gestion des conflits, 9 h (complément avec le tronc commun)
- Module stratégique, 2 h (complément avec le tronc commun)
- UV 5 - Module prévention des risques d'incendie : 7 h
- UV 6 - Module : Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier : 7h
Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier
La mise en œuvre des missions de l'APS
Savoir contrôler les accès
Prendre en compte un PCS
Rondes de surveillance et système de contrôle des rondes
- UV 7 - Module sensibilisation aux Risques terroristes, 13 h
Prévention des risques terroristes
Réagir face à une attaque
Secourir
- UV 8 - Module professionnel : 45 h
Surveillance et gardiennage
- UV 9 - Module Palpation de sécurité et inspection des bagages, 7 h
Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages
- UV 10 - Module surveillance par moyens électroniques de sécurité : 7 h
Systèmes de télésurveillance et de vidéoprotection
- UV 11 - Module gestion des risques : 11 h
Maîtriser la gestion des alarmes
Protéger le travailleur isolé
Sensibilisation au risque électrique
- UV 12 - Module évènementiel spécifique : 7 h
Maîtriser le cadre légal des grands rassemblements et la problématique de leur sécurisation
Identifier les acteurs d'un événement
Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands évènements
- UV 13 - Module gestion des situations conflictuelles dégradées : 7 h
Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes
- UV 14 – Module industriel spécifique : 7 h
Evaluer les risques professionnels
Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées ICPE

METHODES PEDAGOGIQUES :

Cours théoriques avec méthodes directives et participatives.
Cas pratiques et mises en situation.
Support PowerPoint, vidéos, ordinateur.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

Le centre de formation M2S33 Formations s'est engagé auprès de la CPNEFP à détenir de façon permanente tout le matériel demandé pour la demande d'agrément.

Plateau technique équipés (matériels incendie et sûreté)
PCS équipé et opérationnel
Parcours de ronde

ACCESSIBILITE :

M2S33 Formations répond aux normes ERP

HANDICAP :

Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à contacter Monsieur GRATIA Stéphane, conseiller référent au 05.57.54.54.94 ou par email : contact@m2s33.fr afin d'étudier d'éventuels aménagements.

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Stéphane GRATIA